

Conférence européenne

Détection et

reconnaissance des

maladies professionnelles

en Europe

Programme

Au sein de l'Assurance maladie - risques professionnels française,
EUROGIP a pour mission d'analyser les questions relatives
à l'assurance et à la prévention des
accidents du travail et des maladies professionnelles
aux niveaux européen et international.

Newsletters, rapports d'enquêtes, statistiques AT/MP*...
Téléchargez nos publications sur

www.eurogip.fr

Inscrivez-vous sur <http://www.eurogip.fr/fr/debats-eurogip.php>

8 h 30 Enregistrement des participants - Accueil café

9h 00 Introduction aux Débats

- **Raphaël HAEFLINGER**
Directeur d'EUROGIP
- **Dominique MARTIN**
Directeur des risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, FRANCE
- **Gert VAN DER LAAN**
Consultant en médecine du travail, Netherlands Center for Occupational Diseases, Academic Medical Center

Vers une meilleure prise en compte des maladies professionnelles au niveau communautaire ?

- **Christa SEDLATSCHKE**
Docteur en médecine du travail, Directeur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)
- **Jorge COSTA-DAVID**
Administrateur principal, Docteur en médecine, Direction Générale Emploi, Affaires sociales et Inclusion, Unité B/3 Santé, Sécurité et Hygiène au travail, Commission européenne
- **Laurent VOGEL**
Directeur du département Conditions de travail, Santé et Sécurité de l'ETUI (Institut syndical européen)
- Un représentant de BusinessEurope

Questions de la salle

11 h Pause

11h20 Repérer le lien entre la maladie et l'exposition professionnelle

- **Anne DELÉPINE**
Médecin, Conseiller médical en santé au travail, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), FRANCE
- **Sandrine ARNAUD**
Médecin de santé publique, Observatoire régional de la santé Provence Alpes Côte d'Azur, FRANCE
- **Valentin ESTEBAN BUEDO**
Chef du service "plans, programmes et stratégies de santé", Département de la santé, Communauté autonome de Valence, ESPAGNE

- **Christine DAIGURANDE**
Ingénieur Conseil, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) de Normandie, FRANCE
- **Yvan MARTIGNY**
Médecin conseil, Responsable du pôle Contrôle des prestations et Relations avec les assurés, Direction régionale du service médical (DRSM) de Normandie, FRANCE
- **Stefanie PALFNER**
Responsable du département Maladies professionnelles, Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (DGUV), ALLEMAGNE

Questions de la salle

13.00 Déjeuner (sur place)

14.00 Reconnaissance... la difficulté d'objectiver le caractère professionnel des pathologies, en particulier les cancers, TMS et pathologies psychiques

- **Marco BOTTAZZI**
Médecin, Bureau des maladies professionnelles Patronato Istituto Nazionale Confederale di Assistenza - Confederazione Generale Italiana del Lavoro (INCA-CGIL), ITALIE
- **Therese KARLBERG**
Senior Manager, Försäkringskassan, SUÈDE
- **Andreas KRANIG**
Responsable du département Assurance et prestations, Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (DGUV), ALLEMAGNE
- **Maria Teresa QUILEZ FÉLEZ**
Sous-directeur général, Planification et analyse économique et financière de la Sécurité sociale, ministère du Travail, ESPAGNE
- **Merete ROOS**
Chef du département professionnel, National Board of Industrial Injuries, DANEMARK
- **Patrick STRAUSS**
Conseiller général, Fonds des maladies professionnelles (FMP), BELGIQUE

Questions de la salle

Fin des Débats à 16h30 au plus tard

Les Débats seront animés par Régis de CLOSETS, journaliste

Informations pratiques

Lieu de la conférence : Maison de la RATP, 75012 Paris

Langues de travail (traduction simultanée) : Français, Anglais, Espagnol.

Horaires : Accueil et enregistrement des participants à partir de 8 h 30 ; début des Débats à 9 h et fin à 16 h 30.

Frais de participation : 150 € TTC (TVA: 19,6 %). Les frais comprennent la participation aux Débats, le déjeuner (pris sur place) et les actes (publiés fin juin 2012). Ils sont à régler de préférence par carte bancaire à partir du site d'EUROGIP (www.eurogip.fr), ou par chèque à l'ordre d'EUROGIP, ou par virement bancaire net de tout frais (dans ce cas, merci d'envoyer le bulletin d'inscription ci-joint) à EUROGIP :

Domiciliation : SG PARIS XVI (03530), 164, rue de Javel, 75739 Paris

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03280	00020720321	57

IBAN: FR76 3000 3032 8000 0207 2032 157

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Toute personne ne s'étant pas acquittée des frais de participation avant le 8 mars 2012 ne pourra être admise.

Confirmation : à réception du règlement, EUROGIP vous adressera une confirmation de participation ainsi que le plan d'accès à la salle de conférence (par mail uniquement).

Annulation : seule une annulation signifiée par écrit à EUROGIP autorisera le remboursement en totalité des sommes perçues si l'annulation intervient avant le 1^{er} mars 2012. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Possibilité de se faire remplacer (merci d'en informer EUROGIP).

Facturation : une facture sera adressée à réception du règlement.

Secrétariat : EUROGIP : 55, rue de la Fédération - F-75015 Paris -

Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40 - Fax +33 (0) 1 40 56 36 66

eurogip@eurogip.fr

Bulletin d'inscription à retourner à EUROGIP

- soit par mail à eurogip@eurogip.fr ou par fax: +33 (0) 1 40 56 36 66 en cas de virement bancaire (voir informations pratiques)

- soit par courrier: 55, rue de la Fédération - F-75015 Paris accompagné d'un chèque à l'ordre d'EUROGIP

M. Mme Nom

Prénom

Entreprise / Organisme

Fonction

Tél.

E-Mail

Adresse

CP Ville

Pays

N° TVA intracommunautaire

Souhaite: participer aux Débats (déjeuner et actes inclus) : 150 € TTC (TVA: 19,6 %)

Règlement: par virement bancaire (voir informations pratiques)

par chèque (à l'ordre d'EUROGIP)

J'ai pris note des conditions de réservation et d'annulation que j'accepte

Date Signature